Belin
ÉDITEUR

La croyance, la vérité et la ruse

Apparitions et enquête policière à Lourdes

Laetitia Ogorzelec

Dans Genèses 2017/3 (n° 108), pages 149 à 165
Éditions Belin

ISSN 1155-3219
ISBN 9782410009934
DOI 10.3917/gen.108.0149

Article disponible en ligne à l'adresse
https://www.cairn.info/revue-geneses-2017-3-page-149.htm

CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.
La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

La croyance, la vérité et la ruse

Apparitions et enquête policière à Lourdes

Laetitia Ogorzelec-Guinchard

pp. 149-165

« J'ai surveillé, j'ai écouté, j'ai pris des renseignements, et voici les faits que j'ai pu établir…[1] »
« Bernadette a souri trente-quatre fois et salué de la tête vingt-quatre fois[2] »

De l'exercice de la prudence à l'expression d'une volonté de vérité

En matière d'apparitions, de miracles et de canonisations, la prudence de l'Église est désormais bien connue (notamment Vauchez 1988 ; Boutry et Bouflet 1997). À cet égard, on peut rappeler que, depuis le XIe siècle, des documents pontificaux affirment la nécessité de vérifier les miracles allégués dans le cadre des procédures de canonisation par une investigation systématique. Cette circonspection dans le discernement se renforce et se théorise au XVIe siècle dans le traité sur la béatification et la canonisation de l'archevêque de Bologne, Prospero Lambertini. Le futur pape Benoît XIV y défend notamment l'idée que « les faux miracles doivent être discernés des vrais ». En la matière, explique-t-il, « la prudence est le fruit le plus doux de la raison, cultivée par la réflexion et l'expérience. C'est un flambeau qui luit pour éclairer l'esprit dans toutes ses démarches, [indiquant] le but que l'on doit atteindre, les moyens qu'on peut employer et les dangers qui sont à redouter » (cité dans Baudeau 1761 : 182). Depuis, l'Église catholique soumet apparitions et miracles à une procédure de reconnaissance de plus en plus rigoureuse dans laquelle l'utilisation de méthodes scientifiques complète progressivement l'enquête épiscopale (Woodward 1992). À la suite des événements de Lourdes de 1858, cette prudence s'exprime sous une forme nouvelle. On peut penser que, dans le contexte d'affrontement entre rationalistes et catholiques bien décrit par le remarquable travail de Ruth Harris (2001), elle prend la forme d'une « volonté de vérité » (Foucault 2011). « Vérité » des propos tenus par la visionnaire, « vérité » des « apparitions », « vérité » des guérisons déclarées, « vérité » du récit même des événements… Le terme revient en effet comme un leitmotiv dans la bouche et sous la plume d'acteurs catholiques soucieux d'« établir, sur la *vérité pure*, l'œuvre

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

de Notre-Dame de Lourdes» (Cros 1925 [1879]), mais aussi et surtout de défendre l'image et l'histoire du sanctuaire contre les attaques de rationalistes longtemps amusés du spectacle qui s'y donnait.

Mobilisée dans différents domaines (concernant aussi bien le diagnostic médical des guérisons que le récit historique des événements), cette exigence de vérité s'est traduite dans la conduite de diverses formes d'enquêtes qu'il importe de mieux comprendre. Dans le prolongement des travaux d'Élisabeth Claverie concernant la compréhension des rôles que peut tenir la preuve dans un contexte dévotionnel (Claverie 1990; 2003), et en mobilisant ceux de Luc Boltanski sur les façons de «stabiliser la réalité» dans des formats préétablis soutenus par des institutions (Boltanski 2012), c'est, en quelque sorte, à une enquête sur l'enquête qu'invite cet article: comment cette exigence de vérité se manifeste-t-elle dans l'histoire des événements de Lourdes? Quelle cible vise-t-elle? Qui la réclame? Qui, surtout, est jugé capable de l'établir?

Des documents aux monuments

Un tel questionnement nécessite de préciser ma position vis-à-vis des sources mobilisées ici. Bien que les sociologues ne prennent que rarement le chemin des archives, ils ont, pour la plupart, généralement renoncé à l'idée naïve selon laquelle il serait possible de se «saisir d'un fait historique comme d'un petit caillou lisse au creux de la main» (Boutry et Nassif 1985 : 116). C'est contre cette illusion que mon propos s'est efforcé de maintenir les choses qui se sont passées dans la dispersion qui leur est propre, de restituer un certain état des forces et, surtout, de décrire la façon dont, dans ce contexte particulier, des énoncés ont pris appui sur d'autres énoncés pour se renforcer. Ces derniers ne sont pas de simples «faits de discours». Ce sont des «actes de discours sérieux» (Dreyfus et Rabinow 1984). Caractérisés par leur ambition d'être conformes à la réalité, les énoncés ont une prétention à la vérité. Si leur valeur peut être particulièrement prisée par les acteurs eux-mêmes dans un contexte comme celui des événements de Lourdes, leur étude est essentielle dans le cadre d'une recherche qui, précisément, interroge l'exigence de vérité. Dans cette perspective, afin de pouvoir réaliser l'enquête sur l'enquête que j'évoquais plus haut, cet article ne repose pas sur l'étude de documents originaux mais sur l'analyse d'un ensemble documentaire déjà recueilli, classé et organisé par d'autres acteurs et dont les intérêts ont nécessairement guidé le travail d'investigation et de compilation selon des principes que je m'attache à mieux comprendre.

Les deux corpus mobilisés ici (le corpus principal et le corpus secondaire) sont différents à bien des égards. Ils reposent sur des travaux de collecte et d'étude critique de documents réalisés à des époques différentes et selon des perspectives propres à des traditions monastiques différentes – ce qui, en soi, mériterait une analyse approfondie excédant les limites de cet article. On peut néanmoins souligner ici que l'établissement de ces deux corpus repose surtout sur des postures et des ambitions différentes.

En effet, à partir de 1877, à la demande de Mgr Jourdan (alors évêque de Tarbes et de Lourdes), le jésuite Léonard Joseph Marie Cros cherche essentiellement à recueillir les documents et les témoignages concernant les événements de Lourdes. Dans cette mission, il ne se positionne pas en «historien» mais en «manœuvre»: «le plus habile architecte ne saurait rien bâtir, écrit-il, sans matériaux; or les matériaux de l'Histoire de Lourdes sont encore à découvrir. Le seul travail utile, à l'heure présente – travail dont l'exécution

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

Encadré 1. Corpus

Corpus principal

Il s'agit des *Documents authentiques* rassemblés à partir de 1954 par René Laurentin, théologien et spécialiste de la cause mariale, à la demande de Mgr Théas, l'évêque de Tarbes et de Lourdes. Ces *Documents authentiques* constituent un ensemble de 7 volumes publiés entre 1957 et 1966. Ils reposent sur l'étude de différents fonds d'archives. L'analyse que je propose ici s'appuie essentiellement :

1) sur une nouvelle lecture des pièces du « fonds Jacomet ». À propos de cet ensemble d'archives, Laurentin explique s'être livré à une « transcription soigneuse » du dossier du commissaire de Lourdes, Dominique Jacomet, allant jusqu'à rapporter les ratures et les variantes présentes sur les documents originaux (interrogatoires, rapports, « calepin » du commissaire, procès-verbaux, courriers au préfet et au sous-préfet…) ;

2) sur une nouvelle lecture des pièces du « fonds Cros ». Constitué par le père Léonard Cros – premier religieux à avoir tenté une enquête systématique –, ce fonds contient notamment son journal d'enquête dans lequel se trouvent les minutes des dépositions des témoins, recueillies à Lourdes et aux environs, entre mai et juin 1878.

Corpus secondaire

Il s'agit de l'ouvrage que Léonard Cros rédigea sur la base de son journal d'enquête : *Histoire de Notre-Dame de Lourdes d'après les documents et les témoins* (Cros 1925 [1879]).

devient, d'une année à l'autre, plus urgente – c'est le travail d'intelligents manœuvres, chargés de découvrir et d'assembler les meilleurs matériaux de l'Histoire » (Cros 1925 : XIII). Ces matériaux sont constitués par les documents qu'il a rassemblés à partir des fonds d'archives de l'évêché et de la préfecture de Tarbes, mais aussi de la Ville, du tribunal civil et du commissariat de Lourdes, ainsi que de la cour d'appel de Pau, de la sous-préfecture d'Argelès, du ministère des Cultes et du ministère de la Justice. Léonard Cros souligne également avoir « mis en un ordre chronologique des témoignages relatifs à l'événement de Lourdes pour aider le futur et définitif historien de l'événement à raconter, avec une totale exactitude, les apparitions de Notre-Dame » (*ibid.* : XIV). Le résultat prend la forme d'un récit apologétique visant à défendre le sanctuaire et à justifier le choix de Lourdes comme « théâtre » des apparitions. C'est notamment le cas lorsqu'il rappelle, par exemple, que les annales de Lourdes regorgent de faits « attestant que le sol qui produisait de tels fruits semblait préparé à recevoir les grandes faveurs auxquelles son passé l'avait prédestiné » (*ibid.* : 29). De la même façon, après avoir mis en lumière « les torts et les disgrâces de la famille Soubirous », il affirme qu'elle semble « aussi digne des regards de Dieu que bien des familles réputées plus honorables » (*ibid.* : 50).

Un peu plus de soixante-dix ans plus tard, c'est sur les bases de ce premier travail de collecte et sur les documents issus des mêmes fonds d'archives que René Laurentin peut s'appuyer pour produire « une œuvre d'histoire aussi rigoureuse que possible » (1961a : 21). Dans le prolongement de la tradition de l'érudition bénédictine, il entreprend, avec l'aide de son proche collaborateur Dom Bernard Billet, bénédictin de Tournay, de produire une compilation exhaustive des documents d'archives existants sur les événements de Lourdes. Cette compilation présente, en ordre chronologique (presque jour après jour), des sources documentaires aux statuts très différents : des documents administratifs, des mémoires de notables lettrés de la région, des articles de presse, des rapports et correspondances de magistrats et de leurs agents… Choisissant d'offrir au lecteur une « masse qui n'a été volontairement ni triée, ni expurgée » (Laurentin 1957a : 13) mais néanmoins dotée d'une fin de justification, Laurentin a l'ambition, avec ce corpus,

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

non pas de produire un récit mais de « réunir toutes les pièces » (1961a : 7). Cette entreprise s'adresse autant aux croyants – à qui elle apporterait « une certitude supplémentaire » (*ibid.* : 17) – qu'aux sceptiques – auprès desquels elle dissiperait « le mythe fallacieux de documents inavouables que certains prétendent cachés à Lourdes » (*ibid.* :17). Là encore, la dimension apologétique du projet ne fait guère de doute : la réunion des documents doit avant tout permettre de « regarder en face toutes les divergences et de résoudre toutes les difficultés » (*ibid.* : 7). À cet égard, chaque volume de ces « documents authentiques » s'ouvre par une introduction qui en synthétise le contenu et, par là, invite à une lecture orientée des pièces d'archive retranscrites avant tout soucieuse de déchiffrer « le sens de Lourdes ».

L'objet que je vise à travers l'étude de ces formations discursives nécessite une posture particulière associant un détachement et une neutralité. En effet, je me garde de chercher à savoir si la prétention à la vérité d'un énoncé est solidement fondée sur la conformité à un référent, et je ne juge pas non plus la prétention à la vérité qui anime les acteurs concernés. On comprendra, à cet égard, que mon attention portera moins sur la « vérité des sources » (à travers notamment le souci de leur authentification) que sur « l'exigence de vérité » qui anime leurs compilateurs. C'est bien le travail de réunion et de mise en forme de cette matérialité documentaire, constituée par l'ambition d'un vouloir-dire-vrai, que je tente de mieux comprendre.

Suivre les acteurs dans leur quête de vérité

Articulant la volonté de savoir à celle de pouvoir, dans *L'Ordre du discours*, Michel Foucault avançait déjà l'idée que la vérité n'est pas indifférente à la façon dont elle est recherchée, voulue et produite. Interroger la quête du vrai conduit ainsi à tenter d'identifier les besoins qui cherchent à se satisfaire dans cette activité : Qui a besoin de la vérité ? Qui a besoin de croire en son existence ? On pourrait, dans un premier temps, s'étonner d'observer des procédures d'investigation à l'œuvre dans le domaine de la croyance et de la foi, et peut-être même penser qu'elles constituent une entreprise risquée. René Laurentin, l'un des principaux artisans dans la construction d'une « histoire authentique » de Lourdes, n'écrivait-il pas lui-même, à l'ouverture de son chantier historique, comme pour se mettre en garde :

> « Assurément, il n'est pas admissible qu'un mouvement religieux procède d'une erreur, ou même accepte un mélange d'erreur. L'œuvre de vérité s'impose donc. Mais la rançon de cette conquête peut être onéreuse. Car autour d'une fausse relique, il peut se trouver une authentique prière. En supprimant la première, on tarira la seconde. La question n'est donc pas simple car même à travers un signe déficient, la foi peut atteindre l'essentiel. On doit donc y regarder à deux fois avant d'y jeter le scandale ». (Laurentin 1961a : 16)

« Y regarder à deux fois ». La formule évoque bien le risque et la prudence : Quelle dose de vérité pouvons-nous supporter ? Comme un *pharmakon* aux effets ambigus, à la fois bienfaisant et nuisible, la vérité ne semble pas, ici, se laisser manier en toute sécurité. Si, comme le rappelle encore Laurentin, « les documents véridiques, comme les produits chimiques, sont d'un usage délicat, voire dangereux » (*ibid.* : 18), ne faudrait-il pas se faire, en quelque sorte, pharmacologue afin de suivre le mouvement de cette substance aux vertus ambivalentes dans les tissus d'un organisme particulier, d'en étudier les modes de fixation et les effets ?

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

Suivre, décrire et raconter ne constituent pas une solution de repli après que de plus grandes ambitions (explicatives) ont été déçues. Le recours au récit n'est pas non plus une opération secondaire qu'on pourrait négliger comme relevant simplement d'une commodité stylistique de présentation ou d'enjolivement « littéraire ». Il est inséparable d'un mode de connaissance particulier, propre aux sciences de l'enquête historique (Veyne 1971 ; Passeron 1991), qui rend possible la reconfiguration d'une « expérience temporelle confuse, informe, voire muette » (Ricoeur 1983 : 13). En outre, définie comme une « sélection » et un « agencement des faits » (Ricoeur 1983) selon les logiques d'une problématique spécifique, l'opération de mise en intrigue constitue moins un *duplicata* de la réalité qu'une production créative permettant de conférer une structure narrative aux événements et, par conséquent, une intelligibilité nouvelle au réel.

En procédant de la sorte, je n'entends pas rivaliser avec les acteurs, en discréditant leurs perspectives comme relevant de l'illusion ou du mensonge et en prétendant produire *la* vérité de leur situation. Je me donne plutôt pour tâche de suivre la dynamique des enquêtes qu'ils mettent en œuvre. Dans le prolongement de ce qui précède, on comprendra également que, proposant le récit d'une enquête complexe et relativement méconnue, cet article se veut moins une présentation de « résultats » que la narration d'une expérimentation (au sens pragmatiste du terme). Dans sa modestie empirique, cette dernière ne peut être ni magistrale ni décisive. Toutefois, me suivrez-vous si je relate à présent les inquiétudes des uns et l'obstination des autres dans cette quête de vérité qui, inaugurée en février 1858 par les propos d'une jeune fille de Lourdes, se poursuit encore, d'une certaine façon, aujourd'hui ?

Ce que les hommes trouvent et comment ils le cherchent

Le 25 novembre 1878, dans une supplique épiscopale adressée à Rome, rappelant combien « les apparitions de la Sainte Vierge à la grotte de Lourdes étaient un grand événement qui remuait l'univers catholique », l'évêque de Tarbes exprimait ainsi son inquiétude au pape Léon XIII :

> « Une enquête fut prescrite, à l'origine, par mon prédécesseur ; mais la commission d'enquête se contenta de bien constater le fait principal. Elle négligea des détails qui ont cependant leur importance. Ces détails ont été diversement racontés, et même dénaturés quelquefois. Les incrédules pourraient s'en faire une arme contre le fait principal, et l'on nous assure que telle est leur intention. Pour aller au-devant de ces difficultés, nous avons prescrit des recherches en vue de retrouver tous les documents authentiques de l'Histoire de Notre-Dame de Lourdes, et fait recueillir les dépositions de plusieurs centaines de témoins. Nous serions heureux d'obtenir de Votre Sainteté une délégation qui nous permît de continuer cette enquête partout où pourraient se trouver des documents et des témoins ». (cité dans Cros 1925)

La réponse du pape ne se fit pas attendre. Le 10 décembre suivant, Léon XIII adressa un « bref pontifical » à l'évêque de Tarbes, accordant son soutien à l'entreprise du prélat et encourageant la poursuite d'une enquête susceptible de rassembler de « telles preuves que la postérité n'en puisse mettre aucun détail en doute » (cité dans Cros 1925). Rapproché des termes de la supplique, le rescrit du Saint-Siège exprimait une position claire : de nombreux livres ont été écrits au cours des vingt années qui ont suivi les événements des « apparitions », mais l'Histoire n'est pas écrite encore – du moins

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

l'Histoire « telle qu'il la faut à l'Église » (Cros 1925). Léon XIII exprimait explicitement ce qu'elle devait être : « ce sera une œuvre à jamais inattaquable, jusque dans le moindre de ses détails » (*ibid.*). Plus encore, elle devait prendre les dimensions d'un « édifice », construit par « un écrivain qui ne saura raconter aucun fait notable sans l'appuyer sur des documents qui en établissent la certitude » (*ibid.*). L'Histoire à venir devait donc être une Histoire des détails et de l'exactitude ; précisions que les intéressés pensaient trouver dans la masse grise des archives : celles du commissariat de police et du tribunal de Lourdes, de la cour de Pau et de la préfecture de Tarbes, plaque tournante dans la gestion des événements, en contact direct avec tous les autres rouages administratifs.

Il importe de rappeler ici que les événements de Lourdes n'ont pas seulement constitué une « affaire ecclésiastique ». « Ce fut, écrit Laurentin, une des plus importantes affaires administratives du siècle, qui devint en septembre 1858 une affaire d'État, soumise au Conseil de l'Empereur » (1957a : 17). Les archives devaient donc renfermer les procès-verbaux et la correspondance des magistrats et fonctionnaires, ces « hommes graves » qui avaient été chargés d'intervenir dans les premiers démêlés occasionnés par les événements. Missionné au cours des années 1870 par l'évêque de Tarbes pour conduire cette vaste enquête, le père Léonard Cros n'était cependant pas le premier à se rendre dans ces institutions. Quelques années plus tôt, en 1867, Henri Lasserre, journaliste et écrivain catholique, avait lui aussi pris le chemin des archives à la demande de l'abbé Peyramale, alors curé de Lourdes. Tous deux cherchèrent les principaux dossiers de Lourdes dans les fonds d'archives de ces administrations, et tous deux firent, l'un après l'autre, cette irritante constatation qu'en chacun de ces endroits – commissariat, tribunal, préfecture – il n'y avait rien.

Que s'était-il passé ? Le pamphlétaire Henri Lasserre y vit le signe manifeste d'un complot. À propos des rapports du commissaire de police, il souligna dans son ouvrage : « Nous avons inutilement demandé ces documents à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Il nous a été impossible d'en avoir communication. La préfecture a d'ailleurs coupé court à toute insistance de notre part, en nous disant que le dossier relatif à cette affaire avait disparu, soit par le fait d'un simple désordre ou d'un accident, soit parce qu'il aurait été soustrait par des mains intéressées à l'anéantir… » (Lasserre 1869 : 73). Malmenés par les événements, parfois désavoués en haut lieu et forcés à la mutation, les fonctionnaires concernés semblaient, en quittant leur poste, avoir tous eu le même réflexe (Laurentin 1957a : 20) : muté en décembre 1858, le commissaire de Lourdes, Dominique Jacomet, emporta dans sa serviette le « dossier des apparitions » : les minutes de ses propres rapports au préfet, ainsi que les expéditions des dépêches à lui adressées par le maire de Lourdes et le sous-préfet.

Afin de mettre la main sur ce dossier, à partir de 1870, Léonard Cros tenta de retrouver la trace du commissaire en suivant la filière des différents postes que ce dernier occupa. Monté en grade à Avignon, puis à Lyon où il fut décoré de la Légion d'honneur, il termina sa carrière à Paris comme attaché au service du gouverneur. Décédé en 1873, c'est finalement sa veuve que Cros retrouva en août 1879 : « Mme Jacomet laissa éclater tout son mécontentement contre la Grotte et tout ce qui s'y rattache… », écrivit-il dans son journal d'enquête. Même la promesse qu'il écrivait son travail afin de réhabiliter le commissaire ne lui permit pas de répondre à la méfiance qui l'accueillait. En réalité, Cros n'était pas la première personne à s'intéresser aux dossiers de son mari. Dix ans plus tôt, Ernest Renan avait proposé à ce dernier « une somme fabuleuse » pour ces documents

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

afin d'« attaquer Lourdes » (cité dans Laurentin 1957a : 22). Même si la forte somme proposée l'avait tenté, le commissaire avait finalement rejeté l'offre de celui qu'il considérait comme « un ennemi de la religion » (*ibid.* : 22).

Que sont devenus, après cette date, les documents du commissaire ? Bien des années plus tard, c'est un théologien, spécialiste de la cause mariale, qui tenta de répondre à cette question. René Laurentin[3] fut mandaté par l'évêque de Tarbes et de Lourdes en 1954[4] pour produire une « étude critique sur les apparitions » susceptible d'apaiser les polémiques qui subsistaient autour des premières histoires de Lourdes et ternissaient la réputation du sanctuaire. N'hésitant pas à rendre les travaux des précédents « écrivains-historiens » responsables d'une « corruption de la vérité » par leur exagération du nombre et de l'éclat des prodiges accomplis, l'évêque chargeait Laurentin de « donner un dossier des sources rigoureux et exhaustif » permettant d'« assainir l'histoire de Lourdes » (Laurentin 1961a).

Alors qu'au moment de l'inauguration de ce chantier historique, Laurentin estimait avoir peu de chance de retrouver le dossier du commissaire, il reçu le 16 mars 1957 des nouvelles de Mgr Théas : « le dossier dont je perdais la trace peu avant 1900 était en route pour Lourdes. Il contenait, en plus des documents dont j'avais reconstitué l'inventaire, quelques pièces inconnues, dont un curieux carnet sur lequel on me demandait expertise » (Laurentin 1957a : 22). Le « retour du dossier » à Lourdes permettait également d'en retracer les aventures : le fils du commissaire, Charles Jacomet, avait conservé secrètement les documents de son père. Après son décès en 1930, sa veuve les garda avec le même soin et la même discrétion jusqu'en 1939, date à laquelle la guerre la ramena en Angleterre, son pays d'origine. Avant de partir, elle légua le dossier à un ami de son mari, l'abbé Thérerat. À la mort de ce prêtre, en 1942, son légataire universel, le chanoine Pasquier, récupéra ces archives sans s'y attarder, en prenant seulement soin d'en assurer la bonne conservation. Ce n'est qu'en 1957 qu'il prit le temps de se plonger dans ces documents et décida de les envoyer à Lourdes « en hommage filial à la Sainte Vierge » (*ibid.* : 23).

Lorsque l'on considère la persévérance et la ténacité dont ont fait preuve les différentes personnes engagées dans la quête de ces documents, on ne peut s'empêcher de se poser cette question : pourquoi cherchaient-ils ce dossier ? Bien que d'autres fonds d'archives aient été explorés, le dossier du commissaire a suscité un intérêt singulier. Que contenait-il de si précieux ? Pour le comprendre, il faut rappeler ce que faisait, très concrètement, le commissaire Jacomet à Lourdes au moment des événements des apparitions.

La visionnaire, le commissaire et la raison d'État

Le 21 février 1858, le commissaire rédige le procès-verbal de l'interrogatoire d'une jeune fille de Lourdes, Bernadette Soubirous :

> « L'an 1858 et le 21 février. Nous, Jean Dominique Jacomet, commissaire de police du canton de Lourdes, informé qu'une jeune enfant se disait en communication avec la Vierge qui lui aurait apparu dans une Grotte, dite Massevieille, sur les bords du Gave, aux portes de Lourdes ; qu'elle y restait en extase à certaines heures de la journée ; que ces bruits de vision qui couraient depuis quelques jours dans le public, commençaient à y produire une certaine agitation et pourraient peut-être, à un moment donné, bouleverser les gens simples et trop facilement crédules. Avons fait venir cette enfant devant nous,

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

> lui avons demandé ses noms et son âge, et l'avons invitée à nous raconter mot à mot tout ce qu'elle avait vu, tout ce qu'elle avait ressenti depuis sa première vision à la Grotte, à nous faire connaître les personnes à qui elle avait confié ses premières révélations…» (cité dans Laurentin 1957a : 160)

Une visionnaire et ses visions. En poste à Lourdes depuis le mois de novembre 1853, il a déjà constaté et réprimé diverses infractions et délits – des maris qui battent leur femme, des accrocs au règlement des cours d'eau, des tapages nocturnes au cabaret Castérot… Mais des «visionnaires» et des «apparitions», jamais. «Vois, dit-il à la jeune fille lors de l'interrogatoire, je mettrai par écrit tout ce que tu voudras. Si tu dis vrai, on le verra ; mais malheur à toi si tu mens. Ton meilleur parti est de m'avouer que tu m'as menti, si tu ne veux pas aller en prison…» (cité dans Cros 1925 : 202). Le nom de famille de Bernadette ne peut manquer d'éveiller les soupçons du commissaire qui, quelques mois auparavant, en mars 1857, avait été sollicité au sujet de son père dans le cadre d'une affaire de vol de sacs de farine. Aussi n'attendait-il rien de bon des gesticulations de la fille à la grotte. Informé par Jacomet, le procureur impérial lui-même poussera cette logique à son terme dans un second interrogatoire de la visionnaire :

> «Il y a beaucoup de personnes qui soupçonnent que vous et vos parents pourriez bien vouloir exploiter la crédulité des gens. Je pourrais le supposer moi-même : votre famille est très pauvre ; depuis vos visites à la grotte, on vous procure des douceurs que vous n'aviez pas, et vous en espérez de plus grandes. Je dois vous déclarer que si vous n'étiez pas sincère dans vos récits d'apparitions, ou si vous ou vos parents en retiriez quelque profit, vous vous exposeriez à être poursuivie et condamnée sévèrement. […] Vos parents n'espèrent-ils pas améliorer leur position, en se servant de vous, de vos visions, quoiqu'elles ne soient peut-être que des rêves, et, ce qui serait pire, des mensonges ?» (Cros 1925 : 195)

La pauvreté de Bernadette constitue une raison sérieuse de méfiance. De l'inculpation du père pour «vol qualifié», en passant par «l'ivrognerie de la mère», jusqu'au «bouge infect et sombre» dans lequel vit la famille… – aucune des suites ordinaires de l'indigence ne semble faire défaut. À ces raisons de suspicion s'ajoute une circulaire de Mgr Laurence (évêque de Tarbes) qui, quelques mois auparavant (en juin 1857), mettait les populations en garde contre «des imposteurs affectant des sentiments de piété religieuse» pour «réclamer de l'argent» et exploiter la dévotion à Marie (cité dans Laurentin 1957a : 138).

Dans un tel contexte, les premières consignes que les autorités administratives transmettent au commissaire sont claires : surveiller la visionnaire et s'assurer que ses récits d'apparition ne dissimulent pas une tentative d'escroquerie. C'est sur cette base que, concernant les événements de Lourdes, Jacomet adressera 69 rapports au cours de l'année 1858, essentiellement au préfet des Hautes-Pyrénées. À partir de l'analyse de ce matériel, ainsi que des notes qu'il consignait quotidiennement dans son carnet, nous pouvons suivre le commissaire dans son enquête et mieux comprendre l'intérêt que lui prêteront ensuite les bâtisseurs d'une «Histoire véridique» de Lourdes.

Bien qu'il ait procédé à l'interrogatoire de la visionnaire et «pris des renseignements», que fait, essentiellement, le commissaire entre février et novembre 1858 ? Il observe, il compte et il rend compte (Encadré 2).

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

Encadré 2. Extraits des sources

Mardi, 2 mars 1858. Extrait du premier rapport du commissaire adressé en double expédition au préfet et au sous-préfet :
« La jeune visionnaire continue toujours ses faits et gestes au pied de la Grotte Massevieille ; depuis quatre jours, elle ne s'y rend plus à 5 h 30 du matin, c'est un peu plus tard, à 7 heures, heure plus favorable sans doute aux curieux ; car hier matin, on a compté, rentrant en ville, mille trois cents personnes, et aujourd'hui mille cinq cents ; joignez à cela cent cinquante individus et peut-être plus qui descendent de l'autre côté du gave et vous aurez un chiffre nullement exagéré. Les exercices se multiplient un peu chaque jour depuis vendredi [26 février] ; ce n'est plus la visionnaire qui se met seule à genoux pour prier et réciter son chapelet, tous les spectateurs s'agenouillent et prient comme elle… » (cité dans Laurentin 1957a : 179).

Jeudi, 4 mars 1858. Extrait du troisième rapport du commissaire adressé au préfet :
« Foule immense aujourd'hui ! L'espace qui se trouve du côté de la Grotte n'a pu suffire au grand nombre de curieux […]. La visionnaire s'est présentée, escortée de quatre oncles, deux tantes et de son père, marchant en tête et commandant à la foule de laisser un passage à sa fille. Elle s'est enfin agenouillée, à environ dix mètres de l'entrée de la Grotte. Elle a allumé son cierge et, après avoir fait le signe de la croix, elle s'est mise à réciter son chapelet. Presque instantanément, ses yeux se sont portés fixement sur l'ouverture supérieure. Elle a récité deux fois son chapelet, et elle n'a discontinué, par moments, que pour sourire et saluer de la tête. Tout cela a duré une demi-heure […]. Le bruit a couru que les parents faisaient payer quinze centimes par chaque personne qui désire la voir. Cela peut être et j'ose le croire ; mais jusqu'à présent, il nous a été impossible de l'établir. Nous exerçons, à cet effet, une surveillance de tous les instants » (cité dans Laurentin 1957a : 204).

Jeudi, 25 mars 1858. Extrait du sixième rapport du commissaire adressé au préfet :
« Le nombre des visiteurs est immense aujourd'hui ; on y vient du côté de Pau, Tarbes, Bagnères ; on y vient des départements voisins : chacun emporte de l'eau de la fontaine miraculeuse. En ce qui me concerne, j'ai surveillé la Grotte cette nuit d'une manière toute particulière, et j'étais sur les lieux bien avant l'arrivée de la visionnaire pour y constater ses faits et gestes […]. Mon devoir m'oblige de vous tenir, jour par jour, au courant de cette affaire qui prend une certaine gravité » (cité dans Laurentin 1957a : 282).

Samedi, 27 mars 1858. Extrait du septième rapport du commissaire adressé au préfet :
« Vous aurez l'aspect de la Grotte pendant la journée du jeudi [25 mars], quand vous saurez qu'à dix heures du soir, cinquante-deux cierges y brûlaient encore à la fois ; il y en a eu jusqu'à soixante-cinq, vers midi. Vous aurez aussi une certaine idée du nombre immense des visiteurs quand j'aurai eu l'honneur de vous dire que les offrandes de la journée se sont élevées au chiffre énorme de 61 francs – je garantis ce chiffre […]. Monsieur le Préfet, je ne négligerai rien pour vous tenir [biffé : religieusement] au courant de tous les faits tenant de près ou de loin à la visionnaire et daignez compter toujours sur la vérité des renseignements que j'aurai l'honneur de vous fournir » (cité dans Laurentin 1957a : 290).

Mardi, 6 avril 1858. Extrait du dixième rapport du commissaire adressé au préfet :
« Pour vous donner une idée certaine du mouvement qui a existé, à Lourdes, pendant ces deux jours de fêtes de Pâques, daignez jeter les yeux sur le tableau ci-joint [biffé : qui a été relevé avec le plus grand soin dont je garantis la parfaite exactitude des chiffres]. Je garantis la parfaite exactitude des chiffres » (cité dans Laurentin 1957b : 140)

	LOURDAIS				ÉTRANGER			
	HOM.	FEM.	ENF.	RÉCAP.	HOM.	FEM.	ENF.	RÉCAP.
De 5 h à 8 h	228	305	118	651	246	311	48	605
De 8 h à midi	98	68	78	244	6	5	5	16
De midi à 16 h	334	201	229	764	34	28	25	87
De 16 h à 19 h	318	415	268	1001	38	46	13	97
De 19 h à 23 h	98	52	10	150	–	–	–	–
Total	1 076	1 041	703	2 810	324	390	91	805

Samedi, 10 avril 1858. Extrait du carnet du commissaire :
« À 10 heures du soir : 9 f. monnaie de billion. 5 f. 50 pièces. 14 f. 50 en tout. 1 kg ¾ de lin. 3 cierges allumés. 7 cierges en réserve. Pluie torrentielle et cependant 50 personnes à la grotte » (cité dans Laurentin 1957b : 156).

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

Si cette liste d'objets hétéroclites peut déconcerter – rapprochant parfois des pièces de monnaie et des coupons de lin, du fromage et des chapelets, des cierges et des fleurs artificielles, des conditions météorologiques et des personnes –, elle n'en exprime pas moins les vertus épistémiques (Daston et Galison 2012) de celui pour qui la fidélité aux détails qu'il observe et la précision des énumérations constituent un idéal sans doute impossible à réaliser complètement, mais non sans effets sur l'établissement de quelque chose susceptible de se présenter comme étant la réalité (Boltanski 2012). Attentif à des événements minuscules, Jacomet décrit ce qu'il voit chaque jour aux abords de la Grotte, et parfois presque à chaque heure. Il s'efforce de devenir un pur regard, traduisant ensuite son expérience du visible dans la rédaction de ses rapports. Manifestant un souci d'exactitude et de précision, renonçant aux effets de style comme pour atteindre une sorte de « degré zéro » de l'écriture, ses descriptions recensent et comptabilisent, détaillent et classent. Cette mise en mots et en nombres met à la disposition des différents échelons de l'autorité impériale des objets qui tiennent, au double sens de leur robustesse propre (la quantification, signe d'objectivité et de rigueur, permettrait de résister à la critique) et de leur capacité à tenir les hommes entre eux. En effet, à travers les appels répétés à l'impartialité et, par là, à une forme d'universalité fournissant des référents communs, décrire et mesurer ne renverraient plus uniquement aux seules activités de description et de mesure ; ce serait, simultanément et de façon tout aussi déterminante, respecter un engagement moral en faveur de la recherche d'un accord (Desrosières 2008). L'utilisation des techniques réglées de l'enquête et des conventions de langage permettant d'en rendre compte visent ici à stabiliser la réalité. Jacomet, comptant les cierges ou décrivant les transformations progressives des aménagements de la Grotte, tente de réduire l'incertitude qui émerge du monde. Il s'attache, dans ses rapports et ses notes quotidiennes, à établir ce qu'il en est de ce qui est – selon l'expression forgée par Luc Boltanski[5].

On sait que l'« enquête », sous ses diverses formes, constitue au XIXe siècle un mode privilégié de connaissance (voir notamment Kalifa et Karila-Cohen 2008 ; Kalifa 2010 ; Karila-Cohen 2008a ; 2008b ; 2010). Dans le contexte de l'instabilité politique post-révolutionnaire, motivée par la conviction qu'un appareil administratif ne peut agir efficacement qu'à la lumière du savoir, elle s'est imposée comme une technologie de gouvernement, mise en œuvre et développée dans le cadre général de la « raison d'État » (Foucault 1994 ; 2004). Les rapports quotidiens que le commissaire adresse au préfet – et que ce dernier utilise pour renseigner, à son tour, le procureur général, le ministre de l'Intérieur et le ministre des Cultes – constituent alors l'une des formes concrètes de cette rationalité politique qui inaugure non seulement un nouveau type de rapport entre le « centre » du pouvoir et la « périphérie » des administrations provinciales (Karila-Cohen 2010), mais aussi une relation inédite entre l'« entité sociale » et les « individus » qui la composent (Foucault 1994). Par la « surveillance de tous les instants » qu'il affirme volontiers exercer, Jacomet incarne ainsi cette « volonté de savoir » placée au cœur du pouvoir étatique. Mais en observant et en estimant chaque jour le nombre de visiteurs à la grotte, en y comptant les allées et venues de la visionnaire, en dénombrant ses sourires en direction de la foule ou en prenant soin d'y recenser les quantités de monnaies déposées ou de cierges allumés, il ne fournit pas seulement un compte-rendu précis de ces menus événements arrachés au monde, il les transforme en faits. Circulant ensuite dans les nombreux rouages de la machine

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

administrative impériale, ces faits ne sont pourtant pas seulement nécessaires au seul gouvernement. Ceux qui ambitionnent, sous l'autorité de l'Église, d'« établir la vérité pure » ou « l'histoire exacte » des événements de Lourdes les ont eux aussi recherchés, successivement, pendant presque cent ans.

Passer par le regard du commissaire : les intérêts d'un détour

En matière d'apparition, on connaît l'embarras de l'Église. Elle ne sait que faire de ces paroles reçues comme des révélations. D'autant plus que le « message » qu'elles sont censées transmettre, destiné à atteindre des foules immenses, passe généralement par un « canal disproportionné » (Laurentin 1957a : 68). Souvent, une seule personne voit, une seule entend et doit, seule, convaincre toutes les autres. Aux yeux des contemporains, les voyants paraissent les plus mal choisis. À La Salette, les plus critiques mettaient déjà en lumière les limites et les faiblesses des deux enfants porteurs des messages de la Vierge. Mélanie pouvait ainsi être décrite sous les traits d'une « illusionnée » connue pour ses « débordements mystiques », Maximin comme un « rêveur », voire un « affabulateur » (Corteville et Laurentin 2002). L'opinion médiocre que l'on pouvait se faire d'eux ne manquait pas d'entretenir les soupçons d'artifices et de fausseté à l'endroit de leurs témoignages. Douze ans plus tard, l'histoire se répète, au singulier cette fois. Une seule voyante, jeune fille illettrée et inculte, même en matière religieuse. Sa famille est pauvre, tombée au dernier rang de la société. Et il est peu d'époques où l'indigence ait été à ce point assimilée à un vice : les défaillances connues de la vertu de la mère et du père achèvent d'humilier les Soubirous aux yeux des habitants de Lourdes et des responsables de la bourgade. Aussi, dans sa correspondance avec le commissaire, le procureur impérial est particulièrement sévère : ce sont de « misérables personnages » propres à inspirer « non seulement le doute, mais le dégoût ». Est-il plausible, conclut-il, que « l'Être pur par excellence » ait choisi d'aussi « vils intermédiaires » (cité dans Laurentin 1957a : 69) ?

Pour répondre à ces incompréhensions et discrédits, le discours de l'institution religieuse défend les desseins de la Providence en rappelant que « les œuvres de Dieu connaissent toutes l'indispensable épreuve des contradictions humaines » (Billet 1966 : 7). En outre, souligne Cros, que « l'Immaculée-Conception, c'est-à-dire la Femme réparatrice de la déchéance originelle, décide de tendre la main à une famille manifestement déchue semble respecter une certaine logique » (1925 : 50). En somme, un enseignement en acte du *Magnificat* : « Déployant la force de son bras, il disperse les superbes. Il renverse les puissants de leurs trônes et élève les humbles… ». Mais l'ironie des Lumières est passée par là et de tels arguments ne peuvent être entendus d'un siècle dominé par le rationalisme qui, par la voix d'une partie de la presse parisienne, tourne en ridicule la petite voyante tombant en extase. Il faut donc autre chose. Parler une autre langue. En cela, qu'apporte le commissaire ? Laurentin rappelle que « sa fonction à Lourdes n'est pas celle d'un chroniqueur. Ce qu'il cherche ce ne sont pas les informations désintéressées, mais la captation du délit qui lui permettra d'agir sur le cours des événements » (1957a : 24). Confondre l'imposture. Cette mission, nous l'avons vu, amène le commissaire à porter son attention sur d'infimes inflexions dans l'attitude de la visionnaire. Pour comprendre cette posture, il est sans doute important de préciser ici la valeur et la portée alors attribuées aux détails.

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

Si le XIXe siècle consacre, à bien des égards, la culture de l'« enquête », le « détail » constitue également un aspect majeur du rapport au savoir de ce siècle. Jusque dans le domaine des arts où peintres et écrivains se trouvent loués pour leur aptitude à le défendre au nom de la vérité (Balzac juge ainsi que le roman doit être « vrai dans les détails », tandis que Zola affirme son « hypertrophie du détail vrai »), il s'impose comme un argument capital dans la réflexion sur la ressemblance des représentations engagée par les différents réalismes et attisée par les développements de la photographie (Wicky 2015). Associé à la précision, à la rigueur et à l'exactitude, le détail n'acquiert cependant de sens que dans une relation à l'ensemble dont il est extrait ou, plus exactement, dans un rapport dialectique entre la partie et le tout. C'est dans cette perspective – en tant qu'expression condensée de la singularité de l'artiste – que Morelli l'envisagera comme un vecteur de connaissance, un moyen d'accéder au « style » propre du peintre :

> « Il est difficile de restituer chaque tableau à son véritable auteur […]. Mais pour y parvenir [et distinguer les originaux des copies], disait Morelli, il ne faut pas se baser, comme l'on fait habituellement, sur les caractères les plus apparents des tableaux et, par conséquent, les plus faciles à imiter […]. Il faut au contraire examiner les détails les plus négligeables, et les moins influencés par les caractéristiques propres à l'école à laquelle appartenait le peintre : les lobes des oreilles, les ongles, la forme des doigts des mains et des pieds. » (Ginzburg 2010 [1989] : 220)

Ce que Jacomet traque en février, mars et avril 1858, lorsqu'il se rend quotidiennement à la grotte, est-il si différent ? Pressentant que « la jeune fille joue la comédie à l'instigation de quelqu'un » (cité dans Laurentin 1957a : 179), ne porte-il pas sur la visionnaire un regard déterminé par des exigences similaires ? Si faussaires et imposteurs se trahissent dans les détails apparemment sans importance – parce que ces détails sont susceptibles de révéler, à leur insu, leurs intentions coupables –, on comprend dès lors la place qu'ils tiennent dans l'exercice du soupçon.

Mais si le commissaire cherche, durant des mois, à confondre la jeune fille, il ne peut finalement rien retenir contre elle. Et c'est sans doute dans cet échec que nous pouvons trouver des éléments de réponse à la question formulée précédemment : pourquoi les bâtisseurs d'une histoire « véridique » de Lourdes, mandatés par les évêques, cherchaient-ils particulièrement le dossier du commissaire ? Voici comment, dans ses *Documents authentiques*, Laurentin considère le rôle de Jacomet : « Il était normal, écrit-il, qu'il recueille toutes les informations pour les vérifier » (1957b : 142). Laurentin précise d'ailleurs que Jacomet était considéré comme « un excellent commissaire, supérieur à sa position, comme le reconnaissent de nombreux témoins » (1957a : 24). « Mais, souligne-t-il, malgré son désir de trouver [la visionnaire] en faute » (1957b : 142), ses soupçons sont « contredits par toute la conduite de Bernadette qui nous est connue, grâce à lui, dans le détail presque au jour le jour : elle apparaît irréprochable » (1957b : 98).

Celui qui a cherché, en vain, les preuves permettant de caractériser le comportement délictueux de la visionnaire, n'est-il pas – plus que tout autre – susceptible de remplir, dans l'histoire des événements, une puissante fonction d'objectivation ? Bien plus que tous les appels à la logique religieuse du renversement des valeurs (« les derniers seront les premiers… »), le démenti du soupçon d'imposture, émanant d'un témoin précisément chargé de fixer la teneur de la réalité, a certainement constitué un des ressorts les plus puissants et les plus efficaces dans la construction de la crédibilité

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

du discours de la jeune voyante. Laurentin écrit ainsi précisément :

> « Les rapports du commissaire nous apportent une documentation de valeur, abondante, détaillée, proche des faits, loyale enfin, et particulièrement précieuse lorsque le commissaire fait, contre son idée première, la preuve de l'honnêteté de Bernadette et de sa bonne foi. […] Cette attentive observation des faits de Lourdes par un témoin chargé de chercher la faute était nécessaire. Elle fut providentielle comme l'incrédulité de l'apôtre saint Thomas ». (Laurentin 1957a : 25)

Concernant les apparitions de 1846, le vicaire général Rousselot écrivait que « pour tuer le fait de La Salette, on a cherché à tuer moralement les deux enfants » (cité dans Corteville 2002 : 73). Dans ce contexte, prendre soin de lier la moralité de Bernadette aux « vertus épistémiques » du commissaire permet d'adosser les événements de Lourdes à un rempart de rigueur difficilement contestable. À cet égard, signalant que Jacomet s'était distingué, quelques années plus tard, en septembre 1860, en déjouant un important vol à la gare d'Avignon, Laurentin écrit :

> « En lisant son exploit dans la presse, on se convaincra que la Providence avait bien choisi le commissaire de police de Lourdes en 1858. Que le Sherlock Holmes d'une si impossible affaire ait cherché en vain la faille de l'affaire Bernadette : l'escroquerie, le coup monté qui avait été son hypothèse de départ, qu'il ait mis là-dessus toutes ses forces dix mois durant, et que ses rapports fassent au jour le jour le constat de son échec, voilà une excellente épreuve du fait de Lourdes ». (1961b : 18)

Ce que Bernadette est en réalité – « irréprochable », « honnête », « crédible » – constitue dès lors un « fait » avéré d'autant plus irrévocable qu'il se fonde sur les doutes et la résistance critique de celui qu'on ne peut suspecter de complicités complaisantes. L'homme du soupçon devient ainsi un allié inattendu dans la mesure où le détour par l'exercice appliqué de sa fonction et, plus précisément – à travers lui – le détour par la forme de rationalité propre à la raison d'État telle qu'elle s'exerce dans l'enquête policière, permet d'élever considérablement le coût de la critique rationaliste qui attaque régulièrement le sanctuaire de Lourdes depuis les événements de 1858 (Ogorzelec 2014a).

La *réalité* et le résidu du *monde*

L'évêque de Tarbes et de Lourdes, commanditaire des sept volumes des *Documents authentiques* publiés par Laurentin, écrira dans la préface au premier volume :

> « Lourdes n'a besoin que de vérité. Je n'ai eu aucune peine à vous persuader qu'il fallait publier toutes les archives et ne rien cacher, pas même les documents qui feraient difficulté. Et pour quelques fausses sécurités écroulées que de doutes dissipés ! On est enfin dans le vrai ! » (cité dans Laurentin 1957a)

Cette quête du « vrai » n'est pas un acte isolé qui n'arriverait qu'à la veille du centenaire des apparitions. Elle n'est pas le fait de la volonté d'un seul homme, plus soucieux d'exactitude que d'autres. En réalité, depuis 1858, l'histoire du sanctuaire n'a cessé d'être *assainie* et placée sous l'horizon d'une volonté de vérité. Portées par des acteurs très différents, diverses formes d'enquête inscrivent progressivement les « apparitions », la visionnaire elle-même, ainsi que les guérisons et les récits des événements dans une politique de recherche de la vérité bien plus vaste qu'il importe sans doute de mieux comprendre. On peut penser ici aux investigations ouvertes par l'ordonnance de Mgr Laurence, le 7 août 1858, afin que les événements des apparitions « soient soumis aux

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

règles sévères de la certitude » (cité dans Laurentin 1958a : 210). Répondant aux critiques des journaux « voltairiens » où l'on reprochait notamment à la « Sainte Vierge » de se « montrer à Bernadette et non à l'Académie des Sciences » (cité dans Laurentin 1958b : 105), l'évêque en appelait à « une discussion large, consciencieuse, éclairée par la science et ses progrès » (cité dans Laurentin 1958a : 210). Ce souci de « ne rien négliger pour arriver à la vérité » (*ibid.* : 262) le conduisit également à solliciter le concours de médecins pour examiner les nombreuses déclarations de guérison – contrôle encore réalisé actuellement par les médecins du Bureau médical du sanctuaire (Ogorzelec 2014b).

Dans le prolongement de ce qui précède, nous pourrions dire que certains des éléments essentiels de la « vérité » de Lourdes (du moins telle qu'elle est revendiquée par les acteurs religieux concernés) semblent s'appuyer sur des formats de réalité qui ont été stabilisés par des acteurs aux statuts différents mais dont la caractéristique commune réside dans leur capacité à produire des « assertibilités garanties » (Dewey 1967). Le commissaire ainsi que les médecins du Bureau médical sont habilités pour dire ce qu'il en est de ce qui est dans leurs domaines respectifs de compétences. Et, à cet égard, plus le soupçon de l'un et la perplexité des autres sont puissants, plus leur volonté de savoir est forte, plus l'enquête sera poussée et plus la réalité sera solidement constituée. Mais, on le sait, la stabilisation de cette réalité n'épuise pas la totalité des possibles ouverts par l'événementialité qui caractérise le monde. Reste ce qui ne peut être ni complètement élucidé ni entièrement explicable : ces « expériences intellectuellement informes », selon l'expression de Claude Lévi-Strauss (1958 : 188), qui ne peuvent prendre place dans les chaînes de raison de la réalité constituée. Une sorte de résistance ou de résidu. Le résidu du monde.

Dans cet ordre d'idée, les garants d'assertibilité ne sont-ils pas mobilisés par les acteurs religieux pour mettre précisément au jour ces résistances ? Ne permettent-ils pas de montrer que, finalement, les vertus de la visionnaire ou les caractéristiques des guérisons leur résistent ? Plus que sur un simple partage entre connaissable et inconnaissable ; plus que sur une distinction du « vrai » et du « faux », la « vérité » de Lourdes semble se construire, à différents niveaux, grâce à la mobilisation à rebours des diverses formes d'un travail que l'on pourrait qualifier de « falsification », au sens poppérien du terme. L'établissement de la réalité, par le biais de régime d'enquête et de véridiction différents, semble donc extrêmement important pour les acteurs religieux. Car plus cette réalité sera solidement constituée par les acteurs reconnus pour être des « opérateurs de vérité », plus le résidu du monde – ce qui résistera à l'enquête et à l'explication – sera assuré d'une sorte de solidité négative.

Lier et assimiler

Nous l'avions souligné en introduction : au seuil de son entreprise d'assainissement de l'histoire de Lourdes, Laurentin s'interrogeait : une telle démarche est-elle dangereuse (1961a : 13) ? Après avoir « fait parler les pièces irrécusables », il estimait finalement que « l'épuration » des croyances pouvait être l'« occasion d'une croissance et non d'une destruction de la foi » (*ibid.* : 16) mais que cela supposait un « moyen radical » (*ibid.* : 26). C'est ce moyen qu'il importe de mieux comprendre. Et c'est ce chantier d'investigation que cet article souhaite ouvrir.

Utiliser l'enquête de police pour garantir la respectabilité de la visionnaire. Mobiliser la médecine pour s'assurer du caractère « inexplicable » de certaines guérisons. Il y a là comme une ruse de l'institution religieuse

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

qui, se tenant en retrait, laisse agir des formes spécifiques de rationalité afin de déjouer les critiques mais aussi de renforcer sa position et son discours : soumettez apparitions, voyants et guérisons à l'épreuve du doute ou du soupçon, et vous verrez ce qui en restera. Un résidu qui ne pourra plus être soupçonné de fausseté.

Une telle activité ne prend, semble-t-il, tout son sens que dans le cadre d'une « conversation » polémique au cours de laquelle il importe de répliquer aux critiques rationalistes qui discréditent le sanctuaire de Lourdes (Ogorzelec 2014a). En effet, ne s'agit-il pas ici de se soumettre à l'examen ou de se confronter à la suspicion pour s'assurer d'être résistant ? Le but n'est-il pas de renverser ainsi une situation défavorable ? Retourner, contre ses détracteurs, la force même de leurs arguments constitue sans doute une manœuvre proche des stratagèmes décrits par Detienne et Vernant dans leurs travaux sur la Mètis des Grecs (1974). On peut, à cet égard, rappeler la ruse de Zeus. Ondoyante et insaisissable, déployant son intelligence dans le domaine du mouvant et de l'imprévu, Mètis constituait un danger capable de bouleverser les hiérarchies les plus solides. Comment surprendre cet être rusé et méfiant, sans cesse sur le qui-vive ? Zeus ne commit pas l'erreur de la reléguer au-delà des frontières de son royaume. Il ne se contenta pas non plus de l'enfermer dans l'étau de ses bras pour la contraindre à s'unir à lui. Retournant les armes de la déesse contre elle-même, il « l'engloutit pour l'établir au fond de ses entrailles » ; bouclant ainsi sur elle le lien qui la retiendrait définitivement au-dedans de lui-même, incorporée à sa substance et intégrée à sa souveraineté. Si cet épisode de la mythologie grecque peut sembler éloigné des préoccupations de l'institution religieuse concernant la défense du sanctuaire de Lourdes, il permet néanmoins de souligner que, ici comme ailleurs, il est des adversaires qui ne peuvent périr, mais seulement être liés.

Lier, assimiler… ne s'agit-il pas des moyens les plus efficaces – sans doute bien plus que la lutte et l'affrontement – de confisquer à son profit les forces capables de remettre en cause le partage du pouvoir ou de l'autorité ? Dans cette perspective, à l'instar des lectures qui, aujourd'hui encore, opposent frontalement « religion » et « raison », ne convient-il pas de poser le problème de façon dialectique afin de mieux comprendre ces situations concrètes – empiriquement accessibles – de détournement et d'assimilation de formes de rationalité et de véridiction en contexte religieux ? En outre, si une dose de rationalité peut être non seulement supportée mais digérée par le corps religieux, ne faut-il pas s'interroger sur les limites possibles de cette assimilation ? Jusqu'à quel point cette dernière est-elle fortifiante ? À quel moment le remède est-il susceptible de se corrompre en poison ?

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

Ouvrages cités

Sources documentaires

Billet, Bernard. 1966. *Lourdes, Documents authentiques*, t. 7. Paris, P. Lethielleux.

Cros, Léonard. 1925 [1879]. *Histoire de Notre-Dame de Lourdes d'après les documents et les témoins*. Paris, Gabriel Beauchesne.

Lasserre, Henri. 1869. *Notre-Dame de Lourdes*. Paris, Victor Palme.

Laurentin, René. 1957a. *Lourdes, Documents authentiques*, t. 1. Paris, P. Lethielleux.

— 1957b. *Lourdes, Documents authentiques*, t. 2. Paris, P. Lethielleux.

— 1958a. *Lourdes, Documents authentiques*, t. 3. Paris, P. Lethielleux.

— 1958b. *Lourdes, Documents authentiques*, t. 4. Paris, P. Lethielleux.

— 1961a. *Lourdes, Histoire authentique*, t. 1. Paris. P. Lethielleux.

— 1961b. *Lourdes, Documents authentiques*, t. 6. Paris. P. Lethielleux.

Travaux

Baudeau, Nicolas. 1761. *Analyse de l'ouvrage du Pape Benoît XIV : sur les béatifications et canonisations*. Paris, Lottin le Jeune Libraire.

Boltanski, Luc. 2012. *Énigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes*. Paris, Gallimard.

Boutry, Philippe et Jacques **Nassif**. 1985. *Martin l'Archange*. Paris, Gallimard.

Boutry, Philippe et Joachim **Bouflet**. 1997. *Un signe dans le ciel. Les apparitions de la Vierge*. Paris, Grasset.

Claverie, Élisabeth. 1990. « La Vierge, le désordre, la critique », *Terrain*, n° 14 : 60-75.

— 2003. *Les guerres de la Vierge. Une anthropologie des apparitions*. Paris, Gallimard.

Corteville, Michel et René **Laurentin**. 2002. *Découverte du secret de La Salette. Au-delà des polémiques, la vérité sur l'apparition et ses voyants*. Paris, Fayard.

Daston, Lorraine et Peter **Galison**. 2012. *Objectivité*. Bruxelles, Les Presses du réel.

Desrosières, Alain. 2008. *Pour une sociologie historique de la quantification : l'argument statistique*, t. 1. Paris, Mines Paris-Tech.

Detienne, Marcel et Jean-Pierre **Vernant**. 1974. *Les ruses de l'intelligence. La Mètis des Grecs*. Paris, Flammarion.

Dewey, John. 1967. *Logique. La théorie de l'enquête*. Paris, Puf.

Dreyfus, Hubert et Paul **Rabinow**. 1984. *Michel Foucault. Un parcours philosophique*. Paris, Gallimard.

Foucault, Michel. 1994. « La technologie politique des individus », *Dits et écrits*, t. 4. Paris, Gallimard : 813-828.

— 2004. *Sécurité, territoire, population, Cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris, Seuil et Gallimard.

— 2011. *Leçon sur la volonté de savoir, Cours au Collège de France, 1970-1971*. Paris, Seuil et Gallimard.

Ginzburg, Carlo. 2010 [1989]. « Traces. Racines d'un paradigme indiciaire », in *Mythes emblèmes traces. Morphologie et histoire*. Lagrasse Verdier : 218-294.

Harris, Ruth. 2001. *Lourdes. La grande histoire des apparitions, des pèlerinages et des guérisons*, trad. de l'anglais par Marie-Lise Hiaux-Heitzmann. Paris, J.-C. Lattès.

Kalifa, Dominique et Pierre **Karila-Cohen** (dir.). 2008. *Le commissaire de police au XIXe siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne.

Kalifa, Dominique. 2010. « Enquête et culture de l'enquête au XIXe siècle », *Romantisme*, n° 149 : 3-23.

Karila-Cohen, Pierre. 2008a. « La formation d'un savoir composite : les enquêtes sur l'opinion sous la monarchie constitutionnelle », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 19 : 29-49.

— 2008b. *L'état des esprits. L'invention de l'enquête politique en France, 1814-1848*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

— 2010. « État et enquête au XIXe siècle : d'une autorité à l'autre », *Romantisme*, n° 149 : 25-37.

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)

Lévi-Strauss, Claude. 1958. « Le sorcier et sa magie », in *Anthropologie structurale*. Paris, Plon : 183-203.

Ogorzelec, Laetitia. 2014a. « L'évolution de l'expertise médicale des guérisons de Lourdes au regard de la conversation de gestes », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 166 : 221-241.

— 2014b. *Le miracle et l'enquête*. Paris, Puf.

Passeron, Jean-Claude. 1991. *Le raisonnement sociologique*. Paris, Nathan.

Ricoeur, Paul. 1983. *Temps et récit*, t. 1. Paris, Seuil.

Vauchez, André. 1988. *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*. Rome, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Veyne, Paul. 1971. *Comment on écrit l'histoire*. Paris, Seuil.

Wicky, Érika. 2015. *Les paradoxes du détail. Voir, savoir, représenter à l'ère de la photographie*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Woodward, Kenneth. 1992. *Comment l'Église fait les saints*. Paris, Grasset.

Notes

1. Extrait du 21e rapport du commissaire Jacomet au préfet des Hautes-Pyrénées, 22 mai 1858 (cité dans Laurentin 1957b : 318).

2. Extrait du carnet de notes du commissaire Jacomet, 4 mars 1858 (cité dans Laurentin 1957a : 205).

3. Il importe de préciser ici que René Laurentin ne s'est pas seulement intéressé aux événements de Lourdes. Il a également enquêté sur de nombreux cas d'apparitions mariales. Au terme des douze années de travail qui lui ont permis de publier les sept volumes des *Documents authentiques* de Lourdes, il a notamment rouvert, avec l'abbé Michel Corteville, le dossier de La Salette afin de rétablir, là encore, « la vérité sur l'apparition et ses voyants » (Corteville 2002). Il s'est surtout penché, au cours des années 1980, sur les apparitions controversées de Medjugorje (jusqu'à présent non reconnues par l'Église catholique).

4. Il s'agit d'un moment stratégique pour le sanctuaire et l'Église catholique car il correspond à la veille du centenaire des apparitions qui aura lieu en 1958. Pour s'en convaincre, on peut rappeler ce qui s'est passé lors du cinquantenaire : alors que les proclamations de miracles de Lourdes par l'Église sont chronologiquement très irrégulières, à partir de 1907 et jusqu'en 1913, 33 procédures canoniques aboutissent à la proclamation de miracles, dont 20 pour la seule année 1908, lorsque fut célébré le cinquantenaire des apparitions (Ogorzelec 2014b : 142). On peut penser que le projet d'écrire « l'histoire définitive des apparitions » auquel l'évêque de Lourdes donne des « dimensions de basilique » n'était pas étranger à la préparation de la célébration du centenaire.

5. La distinction entre *réalité* et *monde* est ici empruntée aux travaux de Luc Boltanski, qui écrit : « Par *monde*, il faut entendre "tout ce qui arrive" et même tout ce qui serait susceptible d'arriver, ce qui renvoie à l'impossibilité de le connaître et de le maîtriser en totalité. À l'inverse, la *réalité* est stabilisée par des formats préétablis [qui permettent] de dire *ce qu'il en est de ce qui est* » (Boltanski 2012 : 22). L'auteur souligne plus loin que « l'État, au sens de l'instance à laquelle il revient de déterminer et de contrôler la robustesse de la réalité, s'incarne tout entier dans l'administration » (*ibid.* : 54).

© Belin | Téléchargé le 22/08/2024 sur www.cairn.info (IP: 176.190.129.130)